

VIGOULET-AUZIL

DONNONS UNE SECONDE VIE À NOS OBJETS

!
NOUVELLE
FRÉQUENCE DE
COLLECTE


Le don, le troc, un nouvel usage, la réparation, un bon entretien, mais également l'achat ou la vente d'occasion, permettent de **donner une nouvelle vie aux objets** dont nous n'avons plus l'utilité. Des solutions existent pour les remettre dans le circuit.

JE RECYCLE LES TEXTILES, LES CHAUSSURES ET LA MAROQUINERIE


Même usés ou déchirés, **déposez-les dans les 60 bornes** installées sur le territoire. Selon leur état, ils seront reportés ou recyclés. Avant de les déposer dans une borne, vos vêtements ou chaussures sont peut-être réparables ? Contactez un couturier ou un cordonnier pour vous en assurer.



Les consignes à suivre :

 Vos vêtements et votre linge de maison propres et secs dans un sac fermé (30L)

 Vos chaussures liées par paire et dans un sac fermé (30L)

 Ne déposez pas d'articles humides, ni souillés

Trouvez la borne la plus proche sur www.refashion.fr/citoyen

Re_fashion

Pour une filière 100% circulaire




Petit budget ou achat malin : profitez des friperies ou des applications mobiles de vide-dressing.

LES ENCOMBRANTS ET DEEE*

Mobilier, matelas, ferrailles, jeux, vélos... Petit et gros électroménager, écrans, téléphonie... peuvent être **collectés à domicile sur rendez-vous** ; en bon état une deuxième vie les attend.

Modalités de la collecte :

- 5 objets (ou lot : exemple 10 planches) au maximum par collecte
 - 6 rendez-vous maximum par an
- Prenez rendez-vous directement sur www.sicoval.fr rubrique « démarches en ligne » ou en appelant le 05 62 24 02 02

 **Attention : déchets verts, gravats, déchets toxiques... seront refusés ;** ces déchets doivent être déposés en déchèterie.

Les déchets d'équipements électriques et électroniques peuvent être repris par le revendeur pour l'achat d'un appareil neuf.



Vous achetez un appareil neuf ? **Le vendeur a l'obligation de vous reprendre l'ancien**, y compris pour les achats par internet. **L'éco-participation** appliquée sur chaque produit acheté correspond au coût de **collecte**, de **réemploi**, de **dépollution** et de **recyclage**.

Au **moment de l'achat**, ramenez votre ancien appareil ou pensez à demander la reprise lors d'une livraison à domicile. Vous ne l'avez pas fait ? Ce n'est pas un problème... vous pouvez toujours le déposer à **la déchèterie**, qui se chargera de **son traitement** et de **son recyclage**.



2025 à la publicité et aux journaux d'annonces

STOP PUB

Réduisons vite nos déchets !

2025 à l'info des collectivités 

La pub ? Non merci ! Chaque année, un foyer français reçoit en moyenne 40 kg de prospectus. Pour limiter ces dépôts, collez un autocollant Stop Pub sur votre boîte aux lettres. Demandez-le au 05 62 24 02 02 ou à l'accueil de votre mairie.

LES DÉCHETS SPÉCIAUX

AMPOULES, LAMPES ET PILES USAGÉES



Recyclables à près de 80 %, et pourtant très toxiques pour l'environnement et notre santé, ces déchets **doivent absolument être traités.**

Elles peuvent être déposées dans les magasins qui les vendent ou en déchèterie. Vous trouverez également des points de dépôt aux accueils du Sicoval et dans les mairies.

! Attention : les ampoules à filament ou halogènes, non recyclables, doivent être **jetées dans la poubelle grise.**

Tout sur le recyclage des lampes sur www.ecosystem.eco
Tout sur le recyclage des piles sur www.corepile.fr

DÉCHETS DE SOINS ET MÉDICAMENTS

Les DASRI* (aiguilles, seringues...) doivent être traités de manière spécifique afin d'éviter le risque de blessure et de contamination, et **surtout pas jetés dans les ordures ménagères.**

- **Retirer une boîte à aiguilles** : dans les pharmacies sur présentation d'une ordonnance.
- **Déposer les boîtes pleines** : dans les points de collecte agréés (localisation sur www.dastri.fr)

**Déchets de soins à risque infectieux des patients en auto-traitement*

! Pas de pilules, ni de sirop dans les réseaux d'assainissement. Les médicaments périmés ou non utilisés doivent être ramenés en pharmacie.



PRODUITS DANGEREUX

Peintures, solvants, décapants, batteries, huile de vidange... sont des produits **extrêmement dangereux pour la santé et l'environnement.** Ils ne doivent pas être jetés dans les ordures ménagères ou avec le tri sélectif, même vides. **Il faut les déposer en déchèterie.**

Certains doivent être traités selon un protocole particulier. C'est le cas de l'amiante et de certains produits chimiques (entretien des véhicules, entretien des piscines...). **Plus d'infos sur www.sicoval.fr**



Tri à la source des biodéchets...

Les biodéchets sont des déchets biodégradables provenant des jardins, des cuisines et des tables, issus des ménages, des restaurants et des magasins de vente au détail. Ces déchets doivent être triés et traités séparément des ordures ménagères.

Afin de permettre aux foyers sans possibilité de trier leurs déchets alimentaires, le Sicoval a lancé fin 2023 une phase test de collecte séparée des déchets alimentaires dans six communes volontaires.

Espaces trop réduits, centres de village, absence d'espaces verts, résidences collectives : ces situations ne permettent pas toujours d'installer un site de compostage individuel ou partagé.

Ainsi, 16 points de collecte ont été installés sur 6 communes* et plus de 900 foyers ont participé à cette expérimentation. En moyenne, 2,3 tonnes/mois de déchets alimentaires ont été triées séparément et collectées pour être valorisées en compost sur une plateforme industrielle (environ 460 kilos de compost/mois produits).

100 KG DE DÉCHETS ALIMENTAIRES = 20 KG DE COMPOST

QUELS BÉNÉFICES POUR LA PLANÈTE ?

40 KG DE CO2 ÉVITÉS

CO2



80 M³ D'EAU DE RETOUR AU SOL

Les modalités de déploiement de cette collecte en 2025 doivent être fixées en fin d'année 2024.

*Auzerville-Tolosane, Baziège, Castanet-Tolosan, Escalquens, Montgiscard et Ramonville-Saint-Agne

LE COMPOSTAGE, POUR UNE VALORISATION IN SITU !

Depuis 2001, le Sicoval a initié la pratique du compostage individuel ou partagé sur son territoire. A partir de janvier 2025, le Sicoval mettra gratuitement à disposition des usagers des composteurs bois. En parallèle, le Sicoval va déployer une offre de formation autour de la pratique du compostage.

JE COMPOSTE MES DÉCHETS DE CUISINE ET DE JARDIN

Tout le monde peut composter, en maison individuelle ou en immeuble. Efficace pour **réduire jusqu'à 30%** le volume de ma poubelle et obtenir un engrais naturel pour mon jardin ou mes plantes.

- **En cuisine** : épluchures de fruits et légumes, restes de repas d'origine végétale, marc de café, filtres et sachets de thé en papier...
- **Au jardin*** : tonte de gazon, feuilles, fleurs fanées, herbes sauvages... mais aussi résidus de taille (branchages, taille de haie, élagage).

Le Sicoval propose à la vente des composteurs à tarif préférentiel; rendez-vous sur www.sicoval.fr

**ne pas jeter dans la poubelle grise sinon le bac ne sera pas collecté*



- **Le compostage partagé** se pratique en pied d'immeuble ou sur un quartier. Plus de 1 300 foyers participent déjà, évitant ainsi 98 tonnes de déchets incinérés.
- **Le lombricompostage**, méthode adaptée pour les appartements ou les maisons sans jardin, permet de recycler de petites quantités de déchets organiques.

Vous souhaitez vous lancer ? Le Sicoval vous accompagne.
Plus d'infos sur www.sicoval.fr ou au **05 62 24 02 02**

48 % de déchets biodégradables, dont 15 % de gaspillage alimentaire (produits non consommés bruts ou encore sous emballage) sont retrouvés dans la poubelle grise des Sicovaliens.

LES DÉCHÈTERIES

HABITANTS

La déchèterie est un établissement public destiné à recevoir les déchets ne pouvant être pris en charge par la collecte en bacs ou en colonnes.

Elle offre de nombreux services.



RAMONVILLE

40 avenue de Suisse
Tél. 05 62 88 30 15

Ouvert :

- lundi, mardi, mercredi et vendredi : 9h-12h15 et 13h45-18h
- samedi : 9h-18h
- dimanche : 9h-12h15 et 13h45-17h30
- fermée jeudi et jours fériés



LABÈGE

Impasse de la Bourgade
Route de Baziège

Tél. 05 61 39 99 18

Ouvert :

- lundi, mercredi, jeudi et vendredi : 9h-12h15 et 13h45-18h
- samedi : 9h-18h
- dimanche : 9h-12h15 et 13h45-17h30
- fermée mardi et jours fériés



MONTGISCARD

Chemin des romains
Tél. 05 34 65 41 78

Ouvert :

- mardi au vendredi : 9h-12h15 et 13h45-18h
- samedi : 9h-18h
- dimanche : 9h-12h15 et 13h45-17h30
- fermée lundi et jours fériés

DÉCHÈTERIES HABITANTS

Accès gratuit sur présentation du Pass Déchèterie

- Véhicules admis d'une longueur de 8m maxi
- Véhicules non admis : véhicules avec enseigne commerciale et camions plateau

Attention ! Produits refusés

- Ordures ménagères
- Pneumatiques
- Médicaments, déchets hospitaliers ou de soin
- Produits explosifs (bouteille de gaz...)
- Cadavres d'animaux
- Éléments entiers de voiture ou de camion
- Amiante, déchets industriels spéciaux
- Déchets artistiques et commerciaux



Depuis le 1^{er} mars 2024, le PASS DÉCHÈTERIE est obligatoire pour accéder aux déchèteries. Pour l'obtenir, il suffit de **remplir un formulaire en ligne***

(en scannant le QR Code ou sur le site www.sicoval.fr)

INFO RÉEMPLOI

La Rafistolerie sur le territoire !

Située à Castanet Tolosan, place Guillaume Fourès, l'équipe salariée et bénévole vous accueille les mardis (13h30-17h30), jeudis (9h30-12h30) et les samedis (10h-12h30) pour **donner une seconde vie à de nombreux objets du quotidien**. www.larafistolerie.org

Autres partenaires du réemploi : Emmaüs (Escalquens), Secours Populaire (Baziège, Castanet-Tolosan).

Retrouvez toutes les informations sur www.sicoval.fr - Rubrique déchèteries

LA REDEVANCE INCITATIVE en pratique

Établie sur le nombre de fois où le bac des ordures ménagères (bac gris) est collecté, la redevance incitative a remplacé la facturation classique, basée sur le nombre de personnes au foyer. Depuis 2015, elle a permis de réduire de 22% la quantité de déchets collectés.

COMMENT ÇA MARCHE ?



Établie au semestre, la facture est composée de deux éléments :

- une **part fixe** : abonnement + volume des bacs d'ordures ménagères + bacs jaunes,
- une **part incitative** « consommation » : nombre de levées des bacs d'ordures ménagères.

LES BONNES PRATIQUES



AMÉLIORER LA QUALITÉ DU TRI

Les erreurs de tri de quelques-uns nuisent à tous. Des camions entiers de collecte sélective sont refusés au centre de tri car **leur contenu n'est pas conforme**.

Aussi :

- les bacs de tri sont contrôlés au moment de la collecte,
- si le bac est non conforme, il n'est pas collecté ; le gestionnaire est informé et peut retrier le bac,
- si récidive, le bac est collecté en ordures ménagères et facturé.



BIEN PRÉSENTER SES BACS À LA COLLECTE

Les bacs doivent être fermés. Tout bac qui déborde n'est pas collecté ; un autocollant est apposé dessus afin d'en informer l'utilisateur.



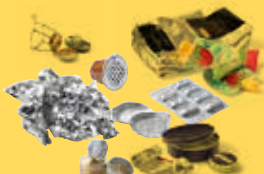
TOUS LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS SE TRIENT !



Emballages métalliques,
aérosols bien vidés



Bouteilles et flacons en plastique,
alimentaire et sanitaire



Petits emballages
métalliques...

Sachets, pochettes,
films plastiques...



Pots, boîtes,
barquettes...



Emballages en carton et briques
alimentaires bien vidés et aplatis



Journaux,
catalogues,
papiers...

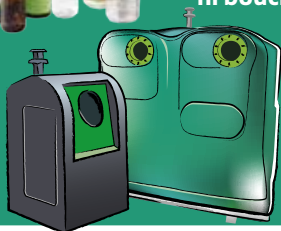


Tubes, blisters,
éco-recharges,
boîtes CD/ DVD...



Bouteilles, flacons, pots
et bocaux en verre

sans capsules
ni bouchons



À jeter dans les ordures ménagères



- ✓ Déposer en vrac
- ✓ Bien les vider
- ✓ Séparés les uns des autres
- ✗ Sans les laver

CITEO

DÉTACHEZ VOTRE CALENDRIER



www.sicoval.fr



CALENDRIER 2025 VIGOULET-AUZIL

! les jours fériés, la collecte est assurée ! Hormis les 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre.

JANVIER						
L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

FÉVRIER						
L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28		

MARS						
L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

AVRIL						
L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

MAI						
L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

JUIN						
L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

JUILLET						
L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

AOÛT						
L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

SEPTEMBRE						
L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

OCTOBRE						
L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

NOVEMBRE						
L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

DÉCEMBRE						
L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

NOUS RENCONTRER :

Service Relation aux usagers
Parc d'activité de la Balme
31 450 Belberaud
Uniquement sur rendez-vous

HORAIRES D'OUVERTURE :

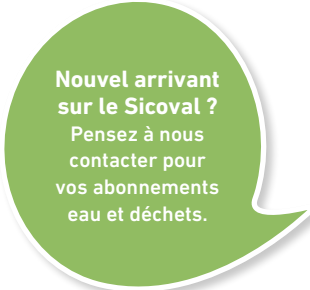
Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
Le vendredi de 8h30 à 12h30

NOUS ÉCRIRE :

Sicoval
110 rue Marco Polo
31670 Labège
relation.usagers@sicoval.fr

NOUS CONTACTER :

05 62 24 02 02



■ Déchets ménagers résiduels ■ Emballages sauf verre

Bacs à sortir la veille au soir et à rentrer après chaque collecte